

0411

Paris, le 19/12/2023

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Anne-Sophie GOUIX en qualité de chef d'établissement du Lycée LOUIS MASSIGNON à compter du 1^{er} septembre 2022

Décide :

Article 1er : Anne-Sophie GOUIX est autorisée à signer Le contrat de renouvellement de l'assurance médicale avec le courtier NASCO et l'assurance « National Life Insurance » pour une durée d'exécution d'un an à partir du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024 pour un montant maximum 2 638 240 H.T. en monnaie locale avec contre-valeur euros (taux de chancellerie 0,2482) soit 654 811,2 euros.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.



Claudia SCHERER-EFFOSSE